




Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le 
ID : 064-216400655-20210310-2014_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENEA
Séance 10 mars 2021 à 19h00 /
2021eko martxoaren 10eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
4 mars 2021 / 2021eko martxoaren 4a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (k)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2021-14 Avis sur le projet arrêté de Plan de Déplacements Urbains / Hirietako Lekualdaketa Planaren proiektu geldituari buruzko iritzia

Vu les articles L 1214-1 et suivants du Code des Transports, qui définissent l'objet et la portée des Plans de Déplacements Urbains (PDU),

Vu les statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour, dont le ressort territorial couvre 159 communes et dont fait partie la commune d'Ascain,

Vu le projet de PDU arrêté par le comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour le 06 février 2020,

Considérant que le PDU est un outil de planification urbaine et de mise en place d'une stratégie en matière de mobilités pour les dix années à venir, élaboré en coordination avec les documents de planification locaux, Considérant que la commune d'Ascain partage les objectifs généraux du projet de PDU, visant à disposer d'un système de mobilité performant, vertueux d'un point de vue écologique et social,

Considérant qu'il est important de rendre un avis dans le cadre de la consultation en cours, pour laquelle un courrier a été reçu en mairie début décembre 2020, dans le délai réglementaire de trois mois,

Ayant entendu l'exposé des éléments suivants :

Par délibération du 15 décembre 2017, le Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour s'est engagé dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), conformément aux attendus réglementaires. Le Syndicat des Mobilités Pays Basque- Adour (SMPBA) est l'autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD). Il exerce la compétence mobilité par délégation de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et de la commune landaise de Tarnos. Le plan de déplacements urbains (PDU), que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va faire évoluer en « Plan de Mobilité », est un document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les ressorts territoriaux des AOMD d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il propose une stratégie globale de maîtrise du trafic automobile en faveur du développement des transports en commun et de l'usage de la marche et du vélo, dans un objectif de réduction des nuisances environnementales, d'amélioration de la santé et de la sécurité, tout en renforçant la cohésion sociale et

urbaine. C'est ainsi une opportunité de repenser le partage de l'espace public et la place respective des différents modes, et de manière large, l'aménagement et l'organisation du territoire en articulation avec la mobilité durable.

Le plan de déplacements urbains est un document de planification et de programmation qui définit un projet et une stratégie pour les mettre en œuvre à un horizon de 10 ans (avec évaluation à mi-parcours), ainsi qu'un plan d'actions qui en prévoit les modalités de mise en œuvre et de financement.

Il fixe sur le territoire les orientations d'aménagements et de services en collaboration avec les acteurs du territoire. Des ateliers thématiques ont permis d'associer les techniciens des collectivités partenaires à l'élaboration du document à plusieurs étapes, et la Commission Mobilités commune au SMPBA et à la CAPB a fait l'objet de 4 séances d'échanges et de travail dédiées à la construction du PDU en 2019.

En termes de concertation, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains s'est appuyée notamment sur le dispositif de concertation élargi déployé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Climat par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Contenu du PDU

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains ainsi élaboré se structure en trois parties, qui retracent les grandes étapes de la démarche, complétées par un document d'évaluation environnementale et des annexes (comportant notamment un volet « accessibilité » et une synthèse de la concertation).

Partie 1 : le contexte

> Cadre et organisation de la démarche PDU

- Positionnement dans le cadre réglementaire,
- Lien avec les autres documents de programmation et de planification,
- Organisation de la démarche.

> Les grandes tendances nationales qui orientent le projet

Partie 2 : les différents diagnostics

1. Territoire

> Analyse des fonctionnements du territoire :

- Positionnements et dynamiques du territoire,
- Pratiques de mobilité,
- Contrastes saisonniers.

2. Thématiques

> Usages et fonctionnements des services et infrastructures de mobilité :

- Pratiques des modes actifs,
- Transports en commun et nœuds multimodaux,
- Ouverture du territoire aux échelles régionales, nationales et européennes,
- Mobilité telle un service,
- Services à vocation sociale et mobilité pour tous,
- Usages collectifs de la voiture et électromobilité,
- Réseaux de voirie et sécurité routière,
- Stationnements,
- Logistique.

3. État Initial de l'Environnement

> Etat des lieux du territoire d'un point de vue environnemental

Partie 3 : le projet proposé

1. Documents cadre

> Les orientations que doit considérer le PDU

2. Enjeux et ambitions

> Description du projet que se fixe le Syndicat des mobilités à un horizon 2030 :

- Transition(s) : Moins se déplacer, mieux se déplacer,
- Cohésion : Permettre à toutes et tous de se déplacer,
- Entraînement : Faire pour et avec les usagers.

3. Plan d'actions

> Détail des mesures destinées à mettre en œuvre le projet

Pour inscrire le territoire dans une trajectoire ambitieuse et cohérente avec les objectifs de transition énergétique et écologique définis par le Plan Climat, le PDU s'est construit sur la base de deux objectifs forts relatifs à :

- L'évolution des parts modales des déplacements,
- L'évolution du mix énergétique utilisé pour la mobilité.

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'actions du PDU regroupe ainsi une centaine de fiches-actions.

La mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi annuel assuré par le Syndicat des Mobilités.

Étapes à venir

A l'issue de l'arrêt du projet, le PDU est soumis à différentes étapes de consultation réglementaires :

- Avis de l'autorité environnementale (rendu le),
- Avis des Personnes Publiques Associées (présente consultation en cours : : les avis sont à formuler sous un délai de 3 mois ou seront réputés favorables),
- Puis enquête publique (d'une durée d'1 mois minimum, qui inclura les avis sur le PDU remis par les PPA).

A l'issue de cette période de consultation et d'enquête, le présent projet de PDU pourra être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis émis par les personnes publiques. Il sera également complété afin d'être mis en conformité avec l'évolution en « Plan de Mobilité » prévue par la loi LOM pour une approbation après le 1^{er} janvier 2021.

Une fois ces modifications apportées, le Plan de Mobilité sera soumis au Comité syndical du SMPBA pour approbation et adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- ÉMET un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbains arrêté par le SMPBA le 6 février 2020, sous réserve de tenir compte des recommandations suivantes :

Démobilité

- Intégrer plus conséquemment les démobilités dans les politiques publiques aux échelons communautaires et communaux (SCOT, PLU(I), Services publics, Développement économique)

Mobilités actives

Cheminements piétons

- Développer/poursuivre les continuités piétonnes sécurisées et agréables sur les centres urbains, les liaisons interquartiers avec les arrêts de transport en commun, les commerces, les services (secteur Portua/Complexe sportif, Zetabenia, croisement ancien camping des Truites, Lur Eder...)

- Réhabiliter les chemins ruraux (et trouver si besoin des accords avec des propriétaires privés) pour sécuriser et favoriser les liaisons piétonnes

Vélo

- Développer des itinéraires cyclables sécurisés et la mobilité douce en site propre ou séparés des véhicules motorisés par des séparateurs physiques en priorité sur les axes structurants/ (cf.études 2015 /Agglomération Sud Pays Basque)

. RD 918 Vallée de la Nivelle

. RD4/Olhette et Sare

. Voie Ascaïn/Ciboure)

- Implanter des places de stationnements vélos avec arceaux/lieux stratégiques

- Augmenter le nombre de bornes de vélos partagés « vélib' Txik Txak » sur le territoire ; implanter une borne de vélos partagés « vélib' Txik Txak » à Ascaïn bourg

- Mener une politique de sensibilisation en milieu scolaire à l'usage vélo, au code de la route et à la sécurité routière en vélo en mobilisant par exemple des associations locales afférentes (*Recycl'Arte/association d'économie sociale et solidaire d'Hendaye/Réutilisation directe des objets ou de re-création à partir de la matière/réparation, Txirind'Ola*) pour des interventions dans les écoles d'Ascaïn et/ou centre de loisirs (en partenariat avec le Syndicat des Mobilités)

- Promouvoir auprès de la population via les supports de communication les aides à la pratique du vélo comme l'opération « *coup de pouce vélo* » du gouvernement proposant une aide de 50 euros pour la

réparation d'un vélo ou une remise en selle, l'aide à l'achat de vélos électriques (partenariat syndicat des mobilités/en fonction du quotient familial), les tarifs avantageux quant à la location des vélos/abonnés Txik Txak)...

Transport en commun

- Proposer des connections multimodales plus pertinentes entre les communes du secteur rétro littoral et l'axe littoral structurant San Sebastien/ Donosti/Bayonne (train/bus/vélo) avec des aménagements facilitateurs (parkings vélos...)
- Prévoir un panachage entre trains express et trains desservants tous les arrêts (à l'image des RER urbains) et augmenter la cadence des trains sur la ligne Hendaye-Bayonne
- Proposer des tarifs plus incitatifs pour l'ensemble des trains; étudier la possibilité d'accéder aux TGV sans réservation et sans surcoût sur cet axe
- Aménager autant que possible des voies de bus en site propre et privilégier les véhicules à électricité renouvelable comme carburant alternatif (la mesure TV1b quant aux carburants alternatifs/d'origine agricole est à notre sens peu pertinente)
- Augmenter fortement la cadence et l'amplitude des dessertes bus du réseau sur les lignes de la vallée de la Nivelle notamment en début et en fin de journée favorisant le report multimodal et permettre une meilleure connexion et desserte des zones d'activités et zones urbaines incitant les voyageurs à opter pour le transport en commun. Amplitude à accentuer en période estivale.
- Proposer des navettes mini bus Ascain/Urrugne et Ascain/Ciboure.
- Prévoir dans les futurs contrats/délégués transports en commun l'achat de minibus, plus adaptés en milieu rural et secteur rétro littoral (évitant les déplacements de grands bus vides)
- Demander au syndicat des Mobilités des supports de communication adaptés permettant aux communes de mieux communiquer sur les services de bus auprès des populations locales et des vacanciers (offices du tourisme, principaux hébergements...), aux personnes à mobilité réduite (transport à la demande)
- Etude de faisabilité accès à Saint Ignace et au petit train de la Rhune à traiter avec un parking relais et une navette/ proposition du terrain de l'ancien camping de la RD 918 (propriété de l'Etat)

Favoriser des alternatives à la voiture, lutter contre l'autosolisme...

- Promouvoir et développer la plateforme de covoiturage <https://txiktxak-kovoit.fr/> avec une communication adéquate (réseaux sociaux, presse, flyers en mairies et offices du tourisme)
- Mettre en place un ou plusieurs parkings de covoiturage tout le long de la vallée de la Nivelle (cf.infra/terrain de l'ancien camping, connexions Saint-Pée sur Nivelle/Bayonne au carrefour des voies...)
- Améliorer la signalétique/véhicules propres (parking Xurio/bornes de recharge...)

2- **SE POSITIONNE** pour le projet d'accès à l'autoroute à Chantaco.

3- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

